Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 13 avril 2007

concernant la réalisation de programmes de surveillance de l'influenza aviaire chez les volailles et les oiseaux sauvages dans les États membres et modifiant la décision 2004/450/CE

[notifiée sous le numéro C(2007) 1554]

(2007/268/CE)

(JO L 115 du 3.5.2007, p. 3)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Décision 2010/367/UE de la Commission du 25 juin 2010	L 166	22	1.7.2010

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2007D0268:20090610:FR:PDF